



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-133

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2026

# Sommaire

## Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /

R24-2026-06-01-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des collèges publics du Loiret?? (2 pages)	Page 3
R24-2026-06-01-00006 - Arrêté portant subdélégation de signature au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Loiret (compétences préfet)?? (6 pages)	Page 6
R24-2026-06-01-00004 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire (compétences préfet)?? (8 pages)	Page 13
R24-2026-06-01-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité et budgétaire des actes des établissements publics locaux d'enseignement?? (3 pages)	Page 22
R24-2026-06-01-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire??(139,140, 141,163,172,214,219,230,231,349,362,363,364,723)?? (13 pages)	Page 26
R24-2026-06-01-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)?? (5 pages)	Page 40

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contrôle de légalité des actes des  
collèges publics du Loiret

**ARRÊTÉ**

portant délégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes  
des collèges publics du Loiret

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Chancelier des universités

**VU** le code de l'éducation et notamment les articles L. 421-11, L. 421-14, R. 222-19, R. 222-25 et R. 421-54 ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l'ordonnance n°2004-631 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement, prise en application de l'article 29 de la loi 2003-591 du 2 juillet 2003 ;

**VU** le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et le code des juridictions financières (partie réglementaire) ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature au titre du contrôle de légalité des actes des collèges du département du Loiret à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La délégation concernant la réception et l'exercice du contrôle de légalité des actes des collèges publics du département du Loiret ainsi que la subdélégation de signature pour l'ensemble des correspondances et actes de toute nature se rattachant à l'exercice de ces missions, sont données à :

- M. Ivan GUILBAULT

secrétaire général de région académique, secrétaire général d'académie

- Mme Séverine JEGOUZO

adjointe au secrétaire général d'académie

directrice de l'évaluation, de la modernisation, des moyens et de l'organisation scolaire

- Mme Anne DUPUY

adjointe au secrétaire général d'académie

directrice des ressources humaines

- M. Cédric MONLUN

adjoint au secrétaire général de l'académie

directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur

- Mme Christelle OMAR

attachée d'administration de l'état

adjointe au chef de la division des affaires juridiques.

ARTICLE 2 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet du Loiret et par délégation

Pour le recteur

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00006

Arrêté portant subdélégation de signature au  
directeur académique des services  
départementaux de l'éducation nationale du  
Loiret et aux agents du service départemental à  
la jeunesse, à l'engagement et aux sports du  
Loiret (compétences préfet)

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRETE**

portant subdélégation de signature au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Loiret (compétences préfet)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

**VU** la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 modifiée du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret du 22 avril 2026 nommant M. Hugues MOUTOUH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret à compter du 18 mai 2026 ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. Jean-Philippe AGRESTI ;

**VU** le décret du 27 juin 2025 nommant Mme Valérie DAUTRESME directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret à compter du 1er juillet 2025 ;

**VU** le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Heidi BUDON-DUBARRY, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Loiret ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté de la préfecture du Loiret en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

## **ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la délégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 2 de l'arrêté de la préfecture du Loiret susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 3 de ce même arrêté, à :

- Mme Valérie DAUTRESME, directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret.

ARTICLE 2 : La délégation de signature confiée à Mme Valérie DAUTRESME, directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret, par l'article 1er du présent arrêté est conférée à :

- Mme Heidi BUDON-DUBARRY, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Loiret ;
- M. Frédéric GACHET, secrétaire général de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret ;
- M. Rodolphe LEGENDRE, chef du service départemental du Loiret de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, pour les agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Loiret ;
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire chargée des affaires régionales, et notamment à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la veille, l'analyse et l'expertise juridique, à l'établissement et la mise en œuvre départementale du plan régional d'inspection, contrôle et évaluation ;
- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire chargée

des affaires départementales du Loiret, conseillère technique de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature concernant les correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques de leur champ de compétences énumérés à l'article 2 de l'arrêté de la préfecture du Loiret susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 3 de ce même arrêté, est conférée aux agents suivants :

- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la communication, à l'observation, aux études et statistiques, à la valorisation statistique et cartographique, à l'appui administratif et à la coordination ainsi que l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordres budgétaire et financier,

- M. Gilles BEZANCON, conseiller formation et projets transversaux, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la communication, à l'observation, aux études et statistiques, à la valorisation statistique et cartographique, à l'appui administratif et à la coordination, ainsi que l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordres budgétaire et financier,

- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire des BOP 163, 219 et 214, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordres budgétaire et financier,

- Mme Céline LEROUX, cheffe du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative à l'effet de signer les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation d'accueil de mineurs de moins de 6 ans (prévus par l'article L2324-1 du code de la santé publique), les récépissés et accusés de réception des déclarations d'accueils collectifs de mineurs (prévus par l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles), les dérogations aux conditions de qualification du personnel d'encadrement (prévues par l'arrêté ministériel du 13 février 2007), les correspondances concernant les mesures de police administratives liées aux accueils collectifs de mineurs et prévues dans le code de l'action sociale et des familles, à l'exception des arrêtés d'interdiction, de suspension ou d'opposition à la tenue d'un accueil, les récépissés aux associations déclarées en application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dont le siège social se situe dans le département du Loiret, les actes et correspondances relatifs aux politiques éducatives territoriales, à la gestion des déclarations des accueils collectifs de mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis, l'emploi, SESAME, l'animation et le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, la promotion et le développement du service civique et son contrôle, les décisions d'agrément départemental de

service civique, de retrait et de refus d'agrément départemental, la gestion de la réserve civique, les correspondances administratives relatives au secrétariat du collège départemental du Fonds de Développement de la Vie Associative, les contrats de droit public et droit privé relatifs au service national universel,

- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'emploi, à SESAME ; pour les sujets relatifs aux récépissés de déclaration des personnes désirant enseigner contre rémunération ou exploiter un établissement d'activités physiques et sportives, les cartes professionnelles d'éducateur sportif et attestations de stagiaire, l'établissement et la libre prestation de service des éducateurs communautaires, les lettres de mise en demeure aux établissements ou éducateurs en infraction, le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives, les arrêtés portant dérogation pour autoriser un titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique à surveiller des établissements de baignade d'accès payant, les correspondances administratives relatives à l'homologation des enceintes sportives, l'autorisation et relatives à l'homologation de terrains de sport dans le cadre d'épreuves sportives motorisées et celles ayant trait à la sous-commission départementale de sécurité routière relative aux épreuves et manifestations sportives, les récépissés de déclaration des manifestations sportives comportant la participation de véhicules terrestres à moteur qui se déroulent sur des circuits permanents homologués, le développement du sport santé, la promotion de l'éthique et des valeurs du sport, le développement du sport pour tous, l'approbation des conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives, le recensement des équipements sportifs, la prévention du dopage, l'agrément et le retrait d'agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive, l'agrément et le retrait d'agrément des associations de lutte contre les violences sportives,
- Mme Anne-Laure BELLIER, cheffe du pôle certification, formation, emploi à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la formation et à la certification dans les domaines de l'animation, du sport, de l'emploi, de SESAME, l'ensemble des actes conduisant à la délivrance des titres et diplômes, à la désignation et à l'organisation des jurys spécifiques à ces diplômes, au contrôle et à l'évaluation des organismes de formation dans les domaines de l'animation et du sport, à l'exception de la signature des diplômes,
- M. Matthieu DINET, professeur de sport, pour tout acte administratif et décision relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application de l'article R.212-85 à 87 du code du sport",

- Mme Sarah DARDEAU, gestionnaire administrative, pour tout acte administratif et décision relatifs à la déclaration des éducateurs sportifs et la délivrance des cartes professionnelles correspondantes en application de l'article R.212-85 à 87 du code du sport",

ARTICLE 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet du Loiret et par délégation,

Pour le recteur

ARTICLE 5 : L'arrêté n°72/2025 du 8 octobre 2025 portant subdélégation de signature à la DASEN du Loiret et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Loiret est abrogé.

ARTICLE 6 : Les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00004

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire (compétences préfet)

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale  
académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
du Centre-Val de Loire (compétences préfet)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 modifié relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret du 22 avril 2026 nommant M. Hugues MOUTOUH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret à compter du 18 mai 2026 ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. Jean-Philippe AGRESTI ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté ministériel du 20 février 2025 nommant M. Ivan GUILBAULT dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;

**VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 14 août 2025 nommant Mme Sandrine TROADEC déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé à :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;
- M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;
- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire ;
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, pour les agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2: Subdélégation de signature concernant les correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques concernant leur champ de compétences énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés au même article, est conférée aux agents suivants :

- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la communication, à l'observation, aux études et statistiques, à la valorisation statistique et cartographique, à l'appui administratif et à la coordination, ainsi que l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordre budgétaire et financier des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé,
- M. Gilles BEZANCON, conseiller formation et projets transversaux, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à la communication, à l'observation, aux études et statistiques, à la valorisation statistique et cartographique, à l'appui administratif et à la coordination, ainsi que l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordres budgétaire et financier des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé,
- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire des BOP 163, 219 et 214, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés d'ordre budgétaire et financier des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé, ainsi que les documents relatifs à la tutelle du CREPS,
- Mme Céline LEROUX, cheffe du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'emploi, à SESAME, à l'engagement des jeunes dans la société, le développement de leur autonomie, à leur mobilité internationale ; à l'animation et au soutien des associations de jeunesse et d'éducation populaire ; pour les sujets relatifs à la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers accueillis dans les accueils collectifs de mineurs, à la promotion de l'éducation populaire, le développement de la vie associative, la formation et la reconnaissance des bénévoles et la promotion du volontariat, la promotion et le développement du service civique et son contrôle, les décisions d'agrément régional de service civique, de retrait et de refus d'agrément régional,
- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'accès à la pratique sportive, au sport professionnel, au développement maîtrisé des sports de nature, au développement de la médecine du sport, à la prévention du dopage, au

recensement et à la programmation des équipements sportifs, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport, au développement du sport santé, à la promotion de l'éthique et des valeurs du sport, à la tutelle du CREPS, au secrétariat de la conférence régionale du sport, à l'emploi, à SESAME,

- Mme Anne-Laure BELLIER, cheffe du pôle certification, formation, emploi, à l'effet de signer l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés pour les sujets relatifs à l'emploi, à SESAME.

ARTICLE 3 : M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la subdélégation de signature sur les domaines financiers concernant les programmes 163, 219 et 214 couverts par l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 à :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours,
- M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,
- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport,
- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,
- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction,
- M. Gilles BEZANCON, conseiller formation et projets transversaux,
- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire des BOP 163, 219 et 214.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est conférée à M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 163, 219, 214 et les répartir par action et par titre, entre les pôles et les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles. La répartition des crédits par action et par titre, y compris des crédits complémentaires en cours d'exercice budgétaire, sera proposée par le délégué régional académique, après approbation du recteur au préfet de région qui l'arrêtera après présentation au comité de l'administration régionale (CAR) ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les pôles et les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles. La réallocation des crédits en cours d'exercice entre les services, et le cas échéant entre les unités opérationnelles, sera réalisée selon les principes de répartition des crédits indiqués ci-dessus.

- signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la délégation régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe LEGENDRE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, subdélégation de signature est conférée aux subdélégués suivants, à l'effet de réaliser les opérations mentionnées dans ce même article :

- Mme Sandrine TROADEC, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, conseillère de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Loiret en matière de jeunesse, d'engagement et de sport,

- Mme Anne MEYER, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire,

- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction,

- M. Gilles BEZANCON, conseiller formation et projets transversaux,

- Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire sur les BOP 163, 219 et 214,

- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives,

- Mme Anne-Laure BELLIER cheffe du pôle certification, formation, emploi,

- Mme Céline LEROUX, cheffe du pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature est conférée aux subdélégués suivants à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les titres 2, 3 et 6 pour les BOP 163, 219 et 214 énumérés dans les articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 susvisé, dans la limite de 250 000 € en matière de dépenses relevant du titre 6 des programmes 163 et 219.

Toutes les dépenses imputées sur le titre 3 dont le montant unitaire hors taxes excède les seuils de déclenchement des procédures formalisées au sens du code de la commande publique seront soumises préalablement à leur engagement, au visa du préfet de région.

Pour le pôle développement des politiques sportives :

- M. Yassire BAKHALLOU, chef du pôle développement des politiques sportives, pour les titres 2, 3 et 6 des BOP régionaux 163, 219 et 214

Pour le pôle certification, formation, emploi :

- Mme Anne-Laure BELLIER, cheffe du pôle certification, formation, emploi, pour les titres 2, 3 et 6 des BOP régionaux 163, 219 et 214

Pour le pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative :

- Mme Céline LEROUX, cheffe de pôle, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214
  - Mme Cécile TEISSERENC, assistante de pôle, pour le titre 3 du BOP 214
- Pour le pôle d'appui à la direction :
- Mme Sophie CORDINA, cheffe du pôle d'appui à la direction, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214
  - M. Gilles BEZANCON, conseiller formation et projets transversaux, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214 ;
  - Mme Elise MALFOI, attachée budgétaire, pour les titres 2, 3 et 6 du BOP 163, 219 et 214.

**ARTICLE 6 :** Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités :

- à valider les actes dans les applications CHORUS, CHORUS-FORMULAIRES et CHORUS-DT ;
- à valider les formulaires dans l'application informatique OSIRIS pour les dossiers passant via le connecteur OSIRIS-CHORUS ;
- à signer tout document transmis, au centre de services partagés et au service facturier, sous forme dématérialisée ou non, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux BOP relevant de la compétence de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire.

<b>Validation CHORUS-FORMULAIRE</b>	<b>Agents habilités CHORUS CŒUR</b>	<b>Validation CHORUS-DT BOP 163 - 219 et 214</b>
M. Yassire BAKHALLOU Mme Anne-Laure BELLIER M. Gilles BEZANCON Mme Sophie CORDINA M. Rodolphe LEGENDRE Mme Céline LEROUX Mme Elise MALFOI Mme Anne MEYER Mme Sandrine TROADEC	M. Yassire BAKHALLOU Mme Sophie CORDINA Mme Céline LEROUX Mme Elise MALFOI Mme Sandra MENDES Mme Anne MEYER Mme Cécile TEISSERENC	M. Yassire BAKHALLOU Mme Anne-Laure BELLIER M. Gilles BEZANCON Mme Sophie CORDINA M. Rodolphe LEGENDRE Mme Céline LEROUX Mme Anne MEYER

		Mme Cécile TEISSERENC Mme Sandrine TROADEC
		<b>Validation OSIRIS</b>
		M. Yassire BAKHALLOU Mme Anne-Laure BELLIER M. Gilles BEZANCON Mme Sophie CORDINA M. Rodolphe LEGENDRE Mme Céline LEROUX Mme Elise MALFOI Mme Anne MEYER Mme Sandrine TROADEC

**ARTICLE 7 :** La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire, et par délégation,  
Pour le recteur,

**ARTICLE 8 :** L'arrêté n°07/2026 du 27 avril 2026 portant subdélégation de signature aux agents de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire et du Loiret est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00001

Arrêté portant subdélégation de signature en  
matière de contrôle de légalité et budgétaire des  
actes des établissements publics locaux  
d'enseignement

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité et  
budgétaire des actes des établissements publics locaux d'enseignement

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Chancelier des universités

**VU** le code de l'éducation et notamment les articles L. 421-11, L. 421-11 à L. 421-16, D. 222-20, R. 222-19, R. 222-25 et R. 222-36 ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l'ordonnance n° 2004-631 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des établissements publics locaux d'enseignement, prise en application de l'article 29 de la loi 2003-591 du 2 juillet 2003 ;

**VU** le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et le code des juridictions financières (partie réglementaire) ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 portant notamment délégation de signature en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

**VU** la convention de délégation de gestion définissant l'organisation du contrôle des actes entre les services départementaux de l'éducation nationale et le service académique du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, confère la subdélégation de signature à l'effet de signer l'ensemble des correspondances et actes de toute nature se rattachant à l'exercice du contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, EREA) ainsi que la mise en œuvre de la procédure de règlement conjoint en matière budgétaire est donnée à :

- M. Ivan GUILBAULT

Secrétaire général de région académique, secrétaire général d'académie

- Mme Séverine JEGOUZO

adjointe au secrétaire général de l'académie

directrice de l'évaluation, de la modernisation, des moyens et de l'organisation scolaire

- Mme Anne DUPUY

adjointe au secrétaire général de l'académie

directrice des ressources humaines

- M. Cédric MONLUN

adjoint au secrétaire général de l'académie

directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur ;

- à l'exception des déférés, Mme Christelle OMAR

attachée d'administration de l'état

adjointe à la cheffe de la division des affaires juridiques.

Cette subdélégation intègre les lettres d'observations valant recours gracieux adressées, dans le cadre du contrôle de légalité, aux EPLE relevant de l'autorité académique et les déférés susceptibles d'être engagés devant les juridictions administratives territorialement compétentes dans le cadre de l'article L 421-14 du code de l'éducation.

### ARTICLE 2 :

La délégation concernant la réception et l'exercice du contrôle de légalité des actes des collèges publics des départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ainsi que la subdélégation de signature pour l'ensemble des correspondances et actes de toute nature se rattachant à l'exercice de ces

missions précisées dans la convention de délégation de gestion, sont données à :

- M. Ivan GUILBAULT

Secrétaire général de région académique, secrétaire général d'académie

- Mme Séverine JEGOUZO

adjointe au secrétaire général de l'académie

directrice de l'évaluation, de la modernisation, des moyens et de l'organisation scolaire

- Mme Anne DUPUY

adjointe au secrétaire général de l'académie

directrice des ressources humaines

- M. Cédric MONLUN

adjoint au secrétaire général de l'académie

directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur ;

- à l'exception des déférés, Mme Christelle OMAR

attachée d'administration de l'état

adjointe à la cheffe de la division des affaires juridiques.

ARTICLE 3: L'arrêté n° 79/2024 en date du 19 décembre 2024 portant subdélégation de signature est abrogé.

ARTICLE 4: Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00002

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire

(139,140,  
141,163,172,214,219,230,231,349,362,363,364,723  
)

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
(139,140, 141,163,172,214,219,230,231,349,362,363,364,723)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, notamment pour les attributions relevant de l'ordonnancement secondaire ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan GUILBAULT secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes :

- 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degré,
- 140 – enseignement scolaire public du premier degré,
- 141 - enseignement scolaire public du second degré,
- 163 – jeunesse et vie associative,
- 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires,
- 214 – soutien de la politique de l'Éducation nationale,
- 219 – sports,
- 230 – vie de l'élève,
- 231 – vie étudiante
- 349 – fonds pour la transformation de l'action publique,
- 362 – écologie,
- 363 – compétitivité,
- 364 – cohésion,
- 723 – contribution aux dépenses immobilières.

- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres :

- 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 139, 140, 141, 150, 172, 214, 219, 230 et 231,
- 3, 5, 6 et 7 du programme 349,
- 3 et 6 des programmes 163 et 364
- 3, 5 et 6 du programme 363
- 3, 5 et 7 des programmes 362 et 723.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, l'émission et la signature des titres de recettes ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances de l'état.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Délégation de signature est donnée à M. Ivan GUILBAULT, de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les accès se traduisant par la constatation des droits et obligations et par l'élaboration de l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière du rectorat.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 6 du programme 354 – « dépenses immobilières de l'administration territoriale ».

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation, leur demande de paiement et les ordres de payer.

ARTICLE 3 : M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, donne la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté à :

Mme Séverine JEGOUZO

Adjointe au secrétaire général d'académie

Directrice de l'évaluation, de la modernisation, des moyens et de l'organisation scolaire

Mme Anne DUPUY

Adjointe au secrétaire général d'académie

Directrice des ressources humaines

M. Cédric MONLUN

Adjoint au secrétaire général d'académie

Directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur

M. David THIBERGE

Attaché d'administration de l'état hors classe

Chef de la division du budget et de la modernisation académique.

ARTICLE 4 : La subdélégation concernant tout document et tous les actes y compris les marchés publics relevant des dépenses du hors titre 2 du programme 214 est donnée à :

M. Jean-Paul BASSET

Ingénieur de recherche

Chef du service régional de l'immobilier

Mme Sabrina JOUHAUD

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de service.

ARTICLE 5 : La subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics et à l'exception des déferés, est donnée aux agents suivants pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

***Au cabinet du recteur pour l'engagement et la liquidation des dépenses du hors titre 2 du programme 214, les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 :***

Mme Marion MOLINIÉ  
Directrice de cabinet

***Au cabinet du recteur pour l'engagement et la liquidation des dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Clara LETIENNE-CROS  
Directrice de la communication

***Au secrétariat général pour l'engagement et la liquidation de l'ensemble des dépenses et des recettes du titre 2 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :***

M. Sacha SUMAN  
Adjoint à la directrice des ressources humaines

***A la coordination paye pour l'engagement et la liquidation de l'ensemble des dépenses et des recettes du titre 2 :***

Mme Cécile MORIN  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Valérie GODIN  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Sophie GIRY  
Attachée principale d'administration de l'état

***À la délégation de région académique à la formation professionnelle, initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :***

M. Patrick ETIÉ  
Adjoint au délégué de région académique, directeur par intérim

***A la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour les états de frais du programme 214 hors titre 2 et pour l'engagement et la liquidation des dépenses imputées sur les programmes 214 et 172 dans les limites des opérations suivantes :***

***Dépenses de personnels (titre 2) sans seuil***

***Dépenses de fonctionnement (titre 3) : sans seuil***

***Dépenses d'études (titres 3, 5 et 6) : < 20 000 euros HT***

***Dépenses d'investissement (titre 5) : < 206 000 euros HT***

***Dépenses d'intervention (titre 6) : < 250 000 euros HT***

M. Stéphane CORDIER  
Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

**À la délégation régionale académique au numérique pour l'éducation pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141, l'engagement et la liquidation de la dépense relative au dispositif TNE des BOP 140, 141, 214 et 230 :**

Mme Christine FAUVELLE-AYMAR

Conseillère académique

**Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :**

Mme Taïssia TCHERNEITCHOUK

Conseillère technique établissement et vie scolaire

**A la direction académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :**

Mme Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU

Déléguée académique

**Au médecin conseiller technique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :**

Mme Sylvie ANGEL

Médecin conseillère technique

**A l'assistante sociale conseillère technique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :**

Mme Yasmina SERVANT

Assistante sociale conseillère technique

**Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 141 et 214 hors titre 2 :**

Mme Karen PREVOST-SORBE

Chargée de mission

**A la division des personnels enseignants pour l'engagement et la liquidation des dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :**

Mme Frédérique PIERRE

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Françoise ABAT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Marie-Noëlle SCHOEPPER

Attachée d'administration de l'état

Mme Laëtitia FLEURY-HUBERT

Attachée principale d'administration de l'état

Mme Charline NOUHAUD

Attachée principale d'administration de l'état

Mme Pauline MONDOLONI

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Aurélie TULASNE

Attachée d'administration de l'état

Mme Elodie MEDELICE

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**À la division des personnels enseignants pour l'engagement et la liquidation des dépenses imputées sur le titre 2 - programme 140 au titre des psychologues de l'éducation nationale :**

Mme Frédérique PIERRE

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Elodie MEDELICE

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Pauline MONDOLONI

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Laetitia FLEURY-HUBERT

Attachée principale d'administration de l'état

**À la division des personnels enseignants pour l'engagement et la liquidation des dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :**

Mme Frédérique PIERRE

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Françoise ABAT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

**A la division des personnels d'administration et d'encadrement pour l'engagement et la liquidation des dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :**

M. David ROBET

Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chef de division

Mme Carole MIERMONT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

Mme Leslie BILLAULT

Attachée d'administration de l'état

Mme Emilie CHARLES

Attachée d'administration de l'état

Mme Maud PESTEL

Ingénieure d'études

**À la division du budget et de la modernisation académique :**

**Pour l'ensemble des dépenses et recettes prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté :**

Mme Stéphanie PRAULT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

Mme Julie NOEL

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour les dépenses et recettes du hors titre 2 :**

Mme Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'état

Mme Jessica CAPITAINE

Attachée d'administration de l'état

**Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes précisés à l'article 1 du présent arrêté :**

Mme Amandine PAULE

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Mme Beyza BESLER

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Bénédicte BERTIN  
Adjointe administrative l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Pierre-André CLUSAN  
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Charles CHEVRIER  
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Nathalie DUPRESSOIR  
Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Nabila KHAYATI  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Virginie CIFTCI  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***Pour la certification du service fait des dépenses hors titre 2 de tous les programmes :***

M. Benoît MINIERE  
Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Thi-Thuy-My TRAN  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Annastasia BUI  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Beyza BESLER  
Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Virginie CIFTCI  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Amandine PAULE  
Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

M. Pierre-André CLUSAN  
Adjoint administratif l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Charles CHEVRIER  
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Bénédicte BERTIN  
Adjointe administrative l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Nathalie DUPRESSOIR

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Pour la certification du service fait des dépenses hors titre 2 des programmes 140, 141 et 230 :**

Mme Marina IONITA

Attachée d'administration de l'état

***Pour les ordres à payer pour l'ensemble des programmes hors titre 2 :***

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Anastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Beyza BESLER

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Virginie CIFTCI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***À la division des examens et concours pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Laurence CLAVÉ

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Catherine GRÉGOIRE

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Catherine AWUSSI

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Marie-Cécile LAVAIL

Attachée d'administration de l'état

Mme Sandra JACQUES

Attachée principale d'administration de l'état

Mme Catherine MATHIS  
Attachée principale d'administration de l'état  
Mme Alexandrine LECLERC  
Attachée d'administration de l'état  
Mme Muriel BLAIN  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Mme Caroline JANUSZ  
Attachée d'administration de l'état  
**À la division des examens et concours pour l'engagement et la liquidation des dépenses relatives aux examens et concours du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :**  
Mme Laurence CLAVÉ  
Attachée principale d'administration de l'état  
Cheffe de division  
Mme Catherine GRÉGOIRE  
Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe à la cheffe de division  
**À l'école académique de la formation continue pour l'engagement et la liquidation des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 uniquement pour les dépenses liées à la formation des personnels:**  
M. Jean-François ALLARD  
Directeur de l'EAFC  
Mme Géraldine BREZAULT  
Attachée principale d'administration de l'état  
Directrice adjointe – cheffe de division  
M. Laurent CANNET  
Attaché d'administration de l'état  
Adjoint à la cheffe de division  
Mme Céline JUILLARD  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Mme Valérie MEYNARD  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
M. Emmanuel THOMAS  
Attaché d'administration de l'état  
Mme Odile MARTIN  
Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur  
Mme Jocelyne DELAHAYE  
Attaché d'administration de l'état

Mme Carole AUCHAPT

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***Au pôle d'appui aux ressources humaines pour l'engagement et la liquidation des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) et des dépenses liées à l'action sociale, aux accidents du travail élèves étant survenus avant 1985 et aux capitaux décès :***

Mme Alexandra NALLET

Ingénieure d'études

Mme Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'état

***Au pôle d'appui aux ressources humaines pour l'engagement et la liquidation des dépenses***

***au titre du FIPHFP :***

- ***pour les dépenses du titre 2 (programmes 214 et 230) et du hors titre 2 (programme 214) :***

Mme Alexandra NALLET

Ingénieure d'études

- ***pour les dépenses du hors titre 2 (programme 214) :***

Mme Virginie LIZOT

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

***À la division des affaires juridiques pour l'engagement et la liquidation des dépenses du hors titre 2 du programme 214 :***

Mme Christelle OMAR

Attachée d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

***À la division de la logistique pour l'engagement et la liquidation des dépenses du hors titre 2 des programmes 214 et 141 :***

Mme Liliane DRUDI

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de division

Mme Anne REGIEN

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Adjointe à la cheffe de division

***À la division du pilotage des moyens et de l'organisation scolaire pour l'engagement et la liquidation des dépenses du titre 2 et hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :***

Mme Stéphanie HENRY

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de la division

Mme Marianne POËNOT  
Attaché principale d'administration de l'état  
Adjointe à la cheffe de division

Mme Christelle RICHARD  
Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**À la division de l'évaluation et de la prospective pour les états de frais de déplacement des programmes 140 et 214 du hors titre 2 :**

Mme Céline LEDUC-PETITGAS  
Ingénieure d'études  
Cheffe de division

**À la direction régionale académique des systèmes d'information pour l'engagement et la liquidation des dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :**

M. François GRANGER  
Ingénieur de recherche  
Directeur régional académique

M. Bernard ROULIER  
Ingénieur de recherche  
Adjoint au directeur

**Pour les ordres de mission :**

Mme Christine LE BERRE  
Ingénieure de recherche  
Adjointe au directeur

**Pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels et pour la gestion des SMS en masse :**

Mme Kelly MONNEVEUX  
Technicienne de recherche et de formation

**Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et psychologues de l'Éducation nationale pour l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2 :**

Mme Sylvie BERGER  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Bourges et Saint-Amand-Montrond

Mme Laetitia POMPEE  
Directrice du CIO départemental pour le CIO de Vierzon

M. Yohann LE PAPE  
Directeur du CIO départemental pour les CIO de Chartres et Châteaudun

Mme Sabine GARNIER  
Directrice du CIO départemental pour les CIO de Dreux et Nogent-le-Rotrou

M. Bruno THOMAS  
Directeur du CIO départemental pour le CIO de Le Blanc

Mme Jocelyne BONJOUR

Directrice du CIO départemental pour les CIO d'Issoudun et Châteauroux

Mme Elise LESOBRE

Directrice du CIO départemental pour les CIO de Chinon, Loches et Joué-lès-Tours

Mme Géraldine MIGNE

Directrice du CIO départemental pour les CIO de Tours et Amboise

Mme Maria POUPLIN

Directrice du CIO départemental pour les CIO de Blois et Romorantin-Lanthenay

Mme Lucie ANTOINE

Directrice du CIO départemental pour le CIO de Vendôme

Mme Véronique MOREL

Directrice du CIO départemental pour les CIO d'Orléans et Pithiviers

Mme Florence KERSULEC

Directrice du CIO départemental pour les CIO de Gien et Montargis.

ARTICLE 6 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire et par délégation

Pour le recteur

ARTICLE 7 : L'arrêté n° 01/2026 en date du 9 février 2026 est abrogé.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2026-06-01-00003

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
(150, 231, 723)

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19, D. 222-20, R. 222-25 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe AGRESTI, recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours, notamment pour les attributions relevant de l'ordonnancement secondaire ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche universitaire,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 250 000 € sont soumis au visa du contrôleur du budget régional.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

Délégation de signature est donnée à M. Ivan GUILBAULT de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les accès se traduisant par la constatation des droits et obligations et par l'élaboration de l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière du Rectorat.

**ARTICLE 2** : La subdélégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est donnée à :

Mme Séverine JEGOUZO

Adjointe au secrétaire général d'académie

directrice de l'évaluation, de la modernisation, des moyens et de l'organisation scolaire

Mme Anne DUPUY

Adjointe au secrétaire général d'académie  
directrice des ressources humaines

M. Cédric MONLUN

Adjoint au secrétaire général d'académie  
directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur

M. David THIBERGE

Chef de la division du budget et de la modernisation académique

M. Jean-Paul BASSET

Chef du service régional de l'immobilier.

**ARTICLE 3** : La subdélégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

**Au service régional de l'immobilier (SRI) pour les programmes 150 et 231 :**

Mme Sabrina JOUHAUD

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de service

**À la division du budget et de la modernisation académique pour les programmes 150 et 231 titre 2 et hors titre 2 :**

Mme Stéphanie PRAULT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

Mme Julie NOËL

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Jessica CAPITAINE

Attachée d'administration de l'état

**Pour la certification des services faits et les ordres à payer uniquement sur les programmes 150 et 231 hors titre 2 :**

M. Jean-Philippe JALLET

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Thi-Thuy-My TRAN

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement

supérieur

Mme Beyza BESLER

Adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

M. Benoît MINIERE

Contractuel administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Anastasia BUI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Mme Virginie CIFTCI

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**À la division des examens et concours (programme 150 pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours - titre 2 et hors titre 2) :**

Mme Laurence CLAVÉ

Attachée principale d'administration de l'état  
Cheffe de division

Mme Catherine GREGOIRE

Attachée principale d'administration de l'état  
Adjointe à la cheffe de division

Mme Catherine AWUSSI

Attachée principale d'administration de l'état,  
Adjointe à la cheffe de division

Mme Marie-Cécile LAVAIL

Attachée d'administration de l'état

Mme Muriel BLAIN

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses liées aux rentes accident du travail élèves étant survenus avant 1985 (programmes 231 et hors titre 2) :**

Mme Alexandra NALLET

Ingénieure d'études

Mme Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'état

**À la coordination paye (programme 150 – titre 2) :**

Mme Cécile MORIN

Attachée principale d'administration de l'état

Mme Valérie GODIN

Attachée principale d'administration de l'état

Mme Sophie GIRY

Attachée principale d'administration de l'état

**À la division des personnels d'administration et d'encadrement (programme 150 – titre 2) :**

M. David ROBET

Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Chef de la division

Mme Carole MIERMONT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe au chef de division

**A la division du pilotage des moyens et de l'organisation scolaire (programme 231 concernant les crédits des cordées de la réussite) :**

Mme Stéphanie HENRY

Attachée principale d'administration de l'état

Cheffe de la division

Mme Marianne POËNOT

Attachée principale d'administration de l'état

Adjointe à la cheffe de division

Mme Christelle RICHARD

Contractuelle administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ARTICLE 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet de la région Centre-Val de Loire et par délégation

Pour le recteur

ARTICLE 5 : L'arrêté n°02/2026 en date du 9 février 2026 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI